



Fédération du Commerce
et de la Distribution

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17 février 2026

SNANC : les distributeurs renforcent leurs engagements pour une alimentation saine, durable et transparente

Informar, orienter, rendre possibles des choix éclairés : la grande distribution assume pleinement sa responsabilité vis-à-vis des consommateurs. En première ligne du quotidien alimentaire de millions de Français, les enseignes ont choisi d'être des acteurs moteurs de la transition vers une alimentation plus saine, plus durable et accessible à tous, au bénéfice à la fois de la santé publique, de l'environnement et du pouvoir de choix des citoyens.

Cette responsabilité se traduit concrètement par des engagements forts et déjà largement opérationnels. En matière de transparence nutritionnelle, 98 % des produits à marques de distributeur préemballés affichent le Nutri-Score. Ce dispositif, plébiscité par les consommateurs, constitue un levier essentiel d'information et d'orientation des achats. Les enseignes, réunies au sein de la FCD, poursuivent par ailleurs leur mobilisation pour faire reconnaître le Nutri-Score à l'échelle européenne et appellent de leurs vœux son déploiement par le plus grand nombre, notamment les industriels.

Au-delà de l'information, les distributeurs agissent sur l'offre elle-même. Chaque enseigne est déjà engagée, à titre individuel, dans des actions en faveur du « bien manger », en travaillant sur la composition nutritionnelle des produits, ainsi que sur la recherche d'approvisionnements et de formulations permettant, dans la mesure du possible, de réduire les impacts environnementaux de la consommation alimentaire.

C'est dans cette dynamique que les enseignes de la distribution alimentaire à dominante alimentaire s'engagent à accompagner la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC), aux côtés des pouvoirs publics, en appelant l'ensemble de leurs partenaires de l'amont à coopérer dans ce sens. La SNANC constitue un cadre structurant pour aller plus loin et plus vite dans la transition alimentaire et écologique.

Les enseignes attendent à ce titre que les travaux relatifs à l’affichage environnemental des produits alimentaires, prévus par la loi du 22 août 2021, soient finalisés. Cet affichage permettra d’engager, sur un mode volontaire, les démarches de calcul du coût environnemental des produits et de déployer un nouvel outil d’aide au choix pour les consommateurs. Associé au Nutri-Score, il doit contribuer à orienter les comportements vers des choix plus sains et plus durables.

Dans la continuité de la publication de la SNANC, la FCD et ses adhérents s’engagent, le cas échéant en collaboration avec les ministères et administrations concernés, à mettre en œuvre des actions opérationnelles visant à :

- Améliorer la qualité de l’offre alimentaire et réduire l’impact environnemental des produits, y compris via l’élaboration d’accords collectifs ;
- Accompagner l’évolution des régimes alimentaires en cohérence avec le PNNS, en favorisant, dans la mesure du possible, la diversification des sources de protéines ;
- Renforcer la transparence sur l’origine des matières premières agricoles et soutenir les filières françaises, notamment via Origin’Info ;
- Accroître la visibilité des produits sains et durables et faciliter leur identification par le consommateur, en s’appuyant sur les outils disponibles (Nutri-Score, affichage environnemental, labels) ;
- Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire, en capitalisant sur les propositions des EGGA ;
- Réduire les emballages impactants dans les rayons, sur leur périmètre de responsabilité, dans le cadre de la révision de la SN3R ;
- Communiquer de manière pédagogique sur les bénéfices d’une alimentation saine et durable, notamment en relayant les campagnes nationales.

Pour autant, la transition alimentaire ne peut reposer sur un seul maillon de la chaîne. Pour accélérer et réussir cette transformation, l’ensemble des acteurs doit évoluer dans le même sens, et l’État doit prendre des engagements structurants pour accompagner les filières comme les consommateurs. À ce titre, l’ouverture de travaux sur la définition des aliments ultra-transformés, une réflexion sur une TVA à taux réduit pour les produits à moindre impact environnemental, la nécessaire définition de produits durables et de qualité avec l’amélioration de la liste proposée, la généralisation du Nutri-Score en France et en Europe, la finalisation de la méthodologie du coût environnemental ou encore le déploiement de campagnes nationales ambitieuses de sensibilisation constituent des leviers déterminants.

Par ces engagements, la grande distribution réaffirme son rôle d'impulseur de la transition alimentaire, fidèle à sa responsabilité sociale et à sa mission : permettre à tous les consommateurs d'accéder à une alimentation plus responsable, plus saine et plus durable.

Contacts presse :

Caroline Simon : caroline.simon@image7.fr - +33 (0)6 89 87 61 24

Thomas Dutriez : tdutriez@image7.fr +33 (0)7 07 81 37 31 28

À propos de la FCD – La Fédération du Commerce et de la Distribution regroupe la plupart des enseignes de la grande distribution, qu'il s'agisse de distribution alimentaire ou distribution spécialisée. Ce secteur compte 750 000 emplois, plus de 10 millions de clients par jour, 2 300 hypermarchés, 5 875 supermarchés, 3 435 supermarchés à dominante marques propres (ex maxidiscomptes), près de 6 200 drives, environ 20 000 magasins de proximité, plus de 30 000 points de vente pour un volume d'affaires d'environ 225 milliards d'euros HT. La FCD intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, du développement durable, des relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), des relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial. Plus d'information sur : www.fcd.fr.